

Il y a 150 ans, la “*Protestation des députés de l’Alsace et de la Lorraine*”

Après l’Armistice signé à la fin janvier 1871, il paraît inéluctable que les deux départements alsaciens et une partie de la Lorraine du Nord soient annexés par le Reich qui vient d’être proclamé dans la Galerie des Glaces à Versailles.



Le chancelier Otto von Bismarck et le maréchal Helmuth von Moltke, les deux artisans de l’annexion de l’Alsace-Lorraine par l’Allemagne en 1871.

Un armistice et les exigences de vainqueurs intraitables

Le 18 janvier 1871, Bismarck proclame à Versailles, l’unité du Reich allemand. Le 28 janvier, Paris capitule et signe un armistice pour une durée de quatre semaines. Une Assemblée Nationale est élue dans la foulée le 8 février, un scrutin auquel participent les Alsaciens. Réunis à Bordeaux, les députés désignent Adolphe Thiers comme «*chef du gouvernement exécutif de la République Française*». Sa première mission sera de préparer le traité de paix définitif avec l’empire allemand. Adolphe Thiers, accompagné de Jules Favre, se rend à Versailles où réside provisoirement l’empereur allemand Guillaume 1^{er}, pour discuter du futur traité avec von Moltke, son chef d’état-major, et Bismarck, son chancelier.

Pour les Allemands, la cession des deux départements alsaciens est une revendication incontournable, l’Alsace étant une ancienne terre du “*Saint Empire germanique*” conquise deux siècles plus tôt par Louis XIV.

À la demande expresse du maréchal von Moltke, les Français se voient réclamer aussi Metz et la Lorraine du Nord... bien que ces terres de culture française n’aient aucun motif d’appartenir à l’Empire allemand. Bismarck aurait été enclin à abandonner cette revendication, considérant avec justesse qu’elle empêcherait pour longtemps toute réconciliation entre les deux pays !

Carte de l’annexion de l’Alsace-Lorraine, telle qu’elle se dessine au cours des négociations (territoires à l’est de la ligne rouge). Cette frontière sera entérinée par le Traité de Francfort le 10 mai 1871. Les parties non annexées des anciens départements de la Meurthe et de la Moselle doivent être réunies pour former le département de la Meurthe-et-Moselle.



Les élections du 8 février 1871 et leurs conséquences

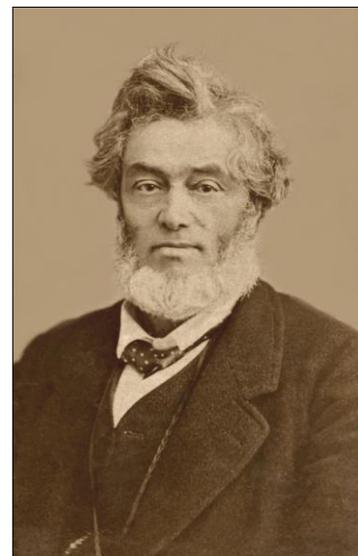
Les élections législatives doivent élire l'Assemblée Nationale, chambre unique du parlement français en application de la convention d'armistice signée entre la France et l'Empire allemand le 28 janvier. Elles se déroulent donc le 8 février au scrutin de liste majoritaire départemental à un tour, en reprenant l'essentiel des dispositions de la loi électorale du 15 mars 1849 : la liste arrivée en tête remporte l'intégralité des sièges à pourvoir dans le département. Les candidatures multiples sont autorisées : un même candidat peut se présenter dans plusieurs départements différents.

Bismarck ne donne que trois semaines pour organiser ces élections. Faute de temps, il n'y a donc pas de véritable campagne électorale, excepté à Paris où les comités électoraux restent très actifs. Les républicains les plus modérés, franchement hostiles à Gambetta, rejoignent parfois les listes monarchistes à la composition pourtant déjà assez confuse. Les listes républicaines sont souvent plusieurs par département, les clivages entre républicains radicaux et modérés s'avérant être souvent insurmontables. Les élections sont donc transformées en une sorte de référendum "*pour ou contre la paix*", et les résultats s'en ressentent clairement. (1)

Dans les régions occupées, les réunions publiques sont interdites et c'est l'occupant qui se charge de l'organisation des élections. En province non occupée, les préfets soutiennent les listes favorables à la capitulation. À Paris, le vote est républicain. C'est Louis Blanc qui y arrive en tête, suivi de Victor Hugo, Léon Gambetta, Giuseppe Garibaldi et, en 27^e position, le jeune Clemenceau. Les deux négociateurs de la paix, Adolphe Thiers et Jules Favre, n'arrivent respectivement qu'en 20^e et 34^e position. 37 élus du département de la Seine s'opposent au traité de paix négocié avec la Prusse, contre 6 qui le soutiennent.

Le même jour, les Alsaciens déjà occupés mais encore Français, participent également au scrutin et, au delà des clivages politiques qui séparent les candidats, élisent en masse des « *Gambettistes* », favorables à la continuation de la lutte et au maintien de l'Alsace dans le giron français: ainsi le clérical Émile Keller, le démocrate Émile Küss, Léon Gambetta, Jules Favre, Denfert, le préfet Jules Grosjean, soit en tout 22 députés francophiles...

L'assemblée se réunit le 13 février à Bordeaux. Jules Grévy, républicain modéré est élu président de l'Assemblée. Le 17 février, Thiers est nommé chef du pouvoir exécutif de la République Française et le 21, Thiers et Favre entament donc les négociations de paix avec Otto von Bismarck.



À gauche, Adolphe Thiers, chef du pouvoir exécutif ; à droite Jules Favre, ministre des Affaires étrangères, les négociateurs français avec l'Allemagne en 1871. Au centre, Léon Gambetta qui, élu dans 9 départements, opte pour le Bas-Rhin et devient l'âme de la résistance à l'annexion. En février-mars, il s'associe à la protestation des élus de l'Alsace et la Lorraine et démissionne de son mandat de député.

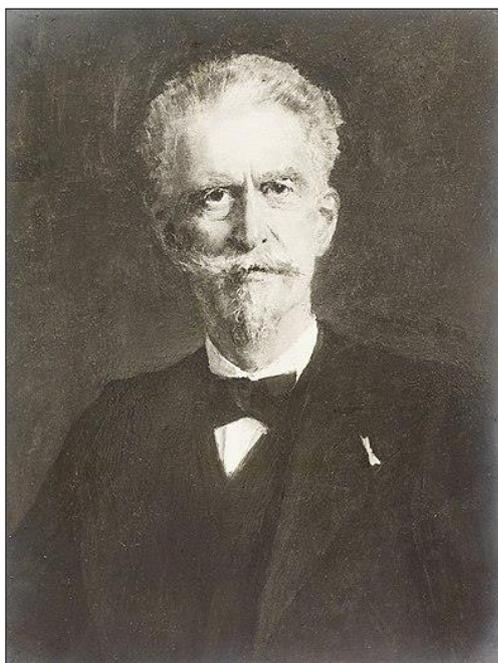
(1) Ce scrutin amène une majorité monarchiste à l'Assemblée avec les orléanistes, qui détiennent 214 sièges, et les légitimistes, qui détiennent 182 sièges. L'alliance entre ces deux partis donne une majorité royaliste de 396 députés sur 638, qui débouche sur un projet de restauration de la monarchie avec le « *comte de Chambord* » sur le trône.

La protestation de Bordeaux

Aux revendications territoriales, le chancelier Bismarck ajoute le versement d'une indemnité de guerre colossale, chiffrée à six milliards de francs de l'époque (indemnité réduite à cinq milliards à la fin des négociations). Il est convenu que les troupes d'occupation se retireront à mesure que sera versée cette indemnité.

Au terme d'âpres et épuisantes négociations, Thiers obtient que la place forte de Belfort, vaillamment défendue par Denfert-Rochereau, soit conservée à la France... en échange du droit pour les Allemands de défilé à Paris à partir du 1^{er} mars 1871 et jusqu'à la ratification du traité par les élus français. Le 18 février 1871, sur ordre du gouvernement de la Défense Nationale de Paris, Denfert, commandant de la place de Belfort toujours assiégée, se rend aux Prussiens. (2)

Et, en pleine négociation de paix, dès le 17 février, en uniforme d'officier français, Émile Keller monte à la tribune pour protester contre le projet d'abandonner l'Alsace et la Lorraine à la volonté hégémonique du Reich allemand.



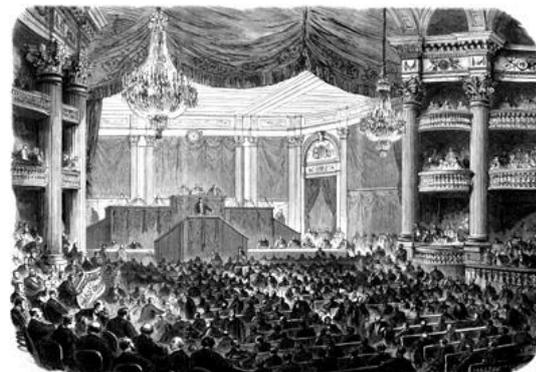
« Les soussignés représentants à l'Assemblée nationale déposent sur le bureau de la Chambre la proposition suivante :
» L'Assemblée nationale prend en considération la déclaration unanime des députés du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle, de la Meuse. »
La proposition, ainsi que la déclaration que je vais avoir l'honneur de vous lire sont signés par MM. Gambetta, Humbert, Kuss, Saglio, Varcos, André, Tachard, Teutsch, Dornès, Hartmann, Ostermann, Deschamps, Lafize, Billy, Pardon, Albrecht, Kœchlin, Ch. Bœrch, Chauffour, Grandpierre, Bencker, Keller, Brice, Melshiem, Grösjean, Berlet, Schneegans, Scheurer-Kestner, Bamberger, Noblet, Anisson, A. Baël.
Voici, messieurs, la déclaration qui nous est dictée par le vote unanime des électeurs, que nous vous demandons de prendre en sérieuse considération. Elle est un élément sérieux des négociations qui vont s'ouvrir, puisqu'elle est l'expression de la volonté des populations, et qu'au temps où nous sommes, en pleine civilisation, il ne saurait être question de disposer des peuples sans leur assentiment. (Très bien ! Applaudissements.)
« Les soussignés citoyens français choisis et députés par les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle et de la Meuse, pour apporter à l'Assemblée nationale française l'expression de la volonté unanime de la population de l'Alsace et de la Lorraine, après nous être réunis et en avoir délibéré, nous avons résolu d'exposer dans une déclaration solennelle leurs droits sacrés et inaliénables, afin que l'Assemblée nationale de France et l'Europe, ayant sous les yeux les vœux et les résolutions de nos commettants, ne puissent consumer ni laisser consumer aucun acte de nature à porter atteinte aux droits dont un mandat formel nous a confié la garde et la défense. »

En effet, nous ne sommes ici que pour cela, nos électeurs ne nous ont envoyé ici que pour attester que nous sommes et resterons à jamais Français. (Bravos.)
L'Alsace et la Lorraine ne veulent pas être aliénées. Associées depuis deux siècles à la France dans la bonne et la mauvaise fortune, ces deux provinces, souvent exposées aux coups de l'ennemi, se sont constamment sacrifiées pour la grandeur nationale, elles ont payé de leur sang.
Si l'Assemblée venait à consentir l'aliénation de ces provinces, elle s'arrogerait un droit qui n'appartient même pas au peuple réuni dans ses comices.
L'Europe entière ne peut laisser saisir un peuple comme un vil troupeau, et doit à sa propre conservation de ne pas laisser consacrer les iniquités de la Prusse. La paix faite au prix d'une cession de territoire, ne serait qu'une provocation incessante à une guerre nouvelle, et, cette guerre, je déclare que nous sommes prêts à la recommencer à toute heure. (Bravos.)
Les soussignés déclarent donc qu'ils entendent considérer comme nuls et non avenue tous actes qui consentiraient l'abandon de leur territoire et aliéneraient leur droit à jamais inviolable de rester membres de la nation française. (Applaudissements. — Aux voix !)

À gauche, portrait d'Émile, comte Keller, député du Haut-Rhin. Ci-dessus, extrait du journal "Le Temps" du 20 février 1871 retranscrivant l'intervention du député pour une déclaration solennelle cosignée par une trentaine de ses collègues. Cette déclaration est assortie de la demande d'un vote qui est adopté à une quasi majorité de l'Assemblée.

Mais le 26 février 1871, la France est mise en demeure de signer les préliminaires de paix acceptant l'annexion par l'Allemagne de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine. En France, la consternation le dispute à la résignation et à la révolte. Sitôt l'accord en poche, Jules Favre et Adolphe Thiers se rendent à Bordeaux afin d'obtenir de l'Assemblée Nationale qu'elle ratifie dans l'urgence le document. Ce sera chose faite (83% de oui) le jeudi 2 mars, soit un jour tout juste après la date prévue pour le défilé de la victoire des troupes allemandes. (3)

Et, lors de la longue séance à l'Assemblée Nationale le 1^{er} mars, le député Keller demande la parole afin de réitérer avec éloquence et véhémence sa protestation contre le gouvernement de M. Thiers qui a accepté de "lâcher" l'Alsace-Lorraine ; il refuse «comme Alsacien et comme Français, un traité qui est... une injustice, un mensonge et un déshonneur». (lire l'intégralité de son discours ci-après)



Dans le Grand Théâtre de Bordeaux, séance de l'Assemblée Nationale en 1871.

(2) Émile Keller, député de Belfort, restera la seule voix de l'Alsace au Parlement français après l'annexion.

(3) La rapidité du vote irrite fortement l'empereur Guillaume I^{er}, von Moltke et Bismarck. En effet, seuls quelques bataillons d'avant-garde ont le temps de défilé dans la capitale endeuillée, devant les statues de la place de la Concorde recouvertes d'un voile noir.

M. Keller. — Messieurs, à l'heure solennelle où nous sommes, vous n'attendez pas de moi un discours; je ne serais pas capable de le faire. Celui qui devrait parler à ma place — car vous n'avez encore entendu aucun député de l'Alsace — le maire de Strasbourg, le doyen de notre députation, à l'heure où je vous parle, se meurt de douleur et de chagrin; son agonie est le plus éloquent des discours. (Mouvement.)

Eh bien, dans cette situation spéciale qui nous est faite, car j'entends dire de tous côtés : « Vous, députés de l'Alsace, vous pouvez voter contre le traité; mais nous, nous le voterons. »

C'est vrai, nous avons quelque chose de spécial : notre honneur à nous, nous reste entier; pour rester Français, nous avons fait tous les sacrifices, et nous sommes prêts à les faire encore; nous voulons être Français, et nous resterons Français, et il n'y a pas de puissance au monde, il n'y a pas de signature, ni d'Assemblée, ni de la Prusse, qui puisse nous empêcher de rester Français... (Très bien ! Applaudissements.)

Eh bien ! messieurs, comme Français, je viens réclamer ici, non plus contre le sort de l'Alsace, mais je viens réclamer ici ma part de l'honneur français; et quant à moi, ce traité est une atteinte à l'honneur français... (Très bien !) et ce n'est pas seulement comme Alsacien, c'est comme Français que j'en souffre, pour mon pays; quand on nous a annoncé ce traité, on nous a dit que la paix était nécessaire, mais qu'elle ne serait acceptée que si elle était honorable. Est-elle honorable, messieurs ?

Voix à gauche. — Non !

M. Thiers, chef du pouvoir exécutif. — Elle est malheureuse.

M. Keller. — Est-il honorable de céder des populations qui veulent rester françaises, et qui, quand même, resteront françaises ? Ah ! je comprends, messieurs, qu'on livre des pierres, des forteresses, des vaisseaux; mais que diriez-vous si, sur ces vaisseaux, qui ne sont que du bois et du fer, vous livriez des équipages, et si vous forciez nos matelots à devenir des matelots prussiens, et à faire la guerre à la France ? Eh bien, c'est là ce que fait votre traité; vous livrez à l'empire d'Allemagne des populations entières dont les enfants seront obligés de servir les desseins ambitieux, despotiques de l'empire d'Allemagne, obliges au moins par le texte du traité, car je vous le dis d'avance, il y en a beaucoup qui, au péril de leur vie, échapperont à la servitude que vous leur aurez édictée.

Eh bien, à mes yeux, c'est là la plus criante, la plus cruelle des injustices; et se faire, dans n'importe quelle mesure, le complice d'une injustice, la ratifier, pour moi, c'est un déshonneur. Sur une question d'honneur, la discussion n'est pas possible : à quelque parti qu'on appartienne, au parti républicain ou au parti monarchique, on ne peut comprendre l'honneur de deux manières. (Bravos à gauche.)

Des orateurs ont tâché de sortir de cet embarras, en venant protester à l'avance contre le traité qu'ils signeraient et qu'ils voteraient.

Ce traité qu'on me propose de ratifier est une injustice, et, en même temps, c'est un mensonge. On vous dit qu'on cède à perpétuité l'Alsace. Je vous déclare que l'Alsace restera française. Au fond du cœur, vous-même le pensez.

A gauche. — Oui ! oui !

Intervention du député alsacien Émile Keller à la tribune de l'Assemblée Nationale du 1^{er} mars 1871 (publiée dans le journal "Le Temps" du dimanche 5 mars). L'orateur commence sa plaidoirie pour l'Alsace en signalant qu'il parle à la place de son collègue Émile Küss qui "se meurt de chagrin", victime d'une défaillance cardiaque. L'émouvant réquisitoire d'E. Keller est soutenu par la gauche de l'hémicycle et à peine entrecoupé par le chef du gouvernement.



M. Keller. — Oui, vous pensez que l'Alsace est française. Vous voulez la reconquérir le plus tôt possible; vous voulez qu'elle redevienne française, et je défie qui que ce soit de dire le contraire. (Bravos à l'extrême gauche.)

Et cependant dans votre traité vous venez de dire que vous cédez à perpétuité la propriété et la souveraineté de l'Alsace. Et bien, ce traité est un mensonge, et un mensonge c'est un déshonneur. Au nom de mon pays je proteste contre ce mensonge et contre ce déshonneur. (Très bien ! très bien ! sur quelques bancs à gauche.)

Suite de l'intervention du député alsacien Émile Keller.

Émile Küss (ou Kuss), né le 1^{er} février 1815 à Strasbourg, est un professeur de médecine, un journaliste et homme politique alsacien. Il est maire de Strasbourg pendant quelques mois, du 11 septembre 1870 jusqu'à sa mort spectaculaire à Bordeaux le 1^{er} mars 1871 à minuit lorsqu'il apprend que les députés de l'Assemblée Nationale ont décidé de céder à perpétuité la propriété et la souveraineté de l'Alsace et la Lorraine à l'Allemagne.

En conclusion et en réponse au chef du pouvoir exécutif qui lui demande d'indiquer sa proposition de rédaction, Émile Keller répond qu'il sait bien que l'avis d'une majorité de députés est déjà arrêté... Et il achève son discours par un appel solennel à Dieu et à la postérité qui jugera les acteurs de cette injustice.

Mais M. Thiers reste intraitable et cette déclaration solennelle comme l'annonce du décès tragique d'Émile Küss au moment du vote n'y changent rien.

Après avoir délivré sa vérité concernant les responsables de la défaite et expliqué les

M. Keller. — Ah ! je le sais, on me parlera de la menace de la guerre et des dangers qui pourraient surgir.

D'abord, en fait de déshonneur et d'injustice, à mes yeux, aucuns prétextes ne sont suffisants pour les excuses ; mais j'avoue que, quant à moi, je suis convaincu que si la France avait été plus fermement résolue à l'avance de ne pas sacrifier son territoire ; si la Prusse, qui désire aussi la paix, avait été certaine de trouver sur ce point des barrières infranchissables, elle nous aurait fait d'autres conditions. (Approbaton sur plusieurs bancs à gauche.)

Je n'ai pas, à l'heure qu'il est, la prétention de changer les dispositions trop arrêtées dans un grand nombre d'esprits. Seulement, j'ai tenu, avant de quitter cette enceinte, à protester comme Alsacien et comme Français, contre un traité qui, à mes yeux, est une injustice, un mensonge et un déshonneur, et si l'Assemblée devait le ratifier, d'avance j'en appelle à Dieu, vengeur des justes causes, j'en appelle à la postérité qui nous jugera les uns et les autres, j'en appelle à tous les peuples qui ne peuvent pas indéfiniment se laisser vendre comme un vil bétail, j'en appelle enfin même à l'épée de tous les gens de cœur, qui, le plus tôt possible, déchireront ce détestable traité. (Applaudissements sur plusieurs bancs de la gauche.)

conditions dans lesquelles il a essayé de négocier au mieux les conditions de paix, le chef du pouvoir exécutif demande au président de l'Assemblée de passer au vote, un scrutin dont le résultat ne pouvait faire de doute : les députés entérinent le texte des préliminaires de paix négociés et signés à Versailles.

(Il est procédé au scrutin à la tribune.)

M. le président. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants,	653
Majorité absolue,	327
Bulletins blancs,	546
Bulletins bleus,	107

L'Assemblée a adopté.

M. Jules Grosjean — Je demande la parole pour un fait personnel.

M. le président. — Vous avez la parole.

À gauche, fin de l'intervention du député alsacien Émile Keller. Ci-dessus, résultat du vote des députés qui ratifie les préliminaires de paix imposés par les Allemands. Aussitôt après ce vote, Jules Grosjean, député du Haut-Rhin demande la parole et reçoit l'accord du président de l'Assemblée Jules Grévy.

M. Jules Grosjean. — Messieurs, je suis chargé par tous mes collègues des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, présents à Bordeaux, de déposer sur le bureau, après en avoir donné lecture, la déclaration suivante :

« Les représentants de l'Alsace et de la Lorraine ont déposé, avant toute négociation de paix, sur le bureau de l'Assemblée nationale, une déclaration affirmant de la manière la plus formelle, au nom de ces provinces, leur volonté et leur droit de rester françaises.

» Livrés au mépris de toute justice et par un odieux abus de la force, à la domination de l'étranger, nous avons un dernier devoir à remplir.

» Nous déclarons encore une fois nul et non avenu un pacte qui dispose de nous sans notre consentement. (Très bien ! très bien !)

» La revendication de nos droits reste à jamais ouverte à tous et à chacun dans la forme et dans la mesure que notre conscience nous dictera.

» Au moment de quitter cette enceinte où notre dignité ne nous permet plus de siéger, et malgré l'amertume de notre douleur, la pensée suprême que nous trouvons au fond de nos cœurs est une pensée de reconnaissance pour ceux qui pendant six mois n'ont pas cessé de nous défendre, et d'inaltérable attachement à la patrie dont nous sommes violemment arrachés. (Marques d'émotion et applaudissements.)

« Nous vous suivrons de nos vœux et nous attendrons avec une confiance entière dans l'avenir, que la France régénérée reprenne le cours de sa grande destinée.

» Vos frères d'Alsace et de Lorraine séparés en ce moment de la famille commune, conserveront à la France, absente de leurs foyers, une affection filiale jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place. (Nouveaux applaudissements.)

Bordeaux, le 1^{er} mars 1871.

» Signé : L. Chauffour, E. Teutsch, Pr. André, Ostermann, Schneegans, E. Keller, Kablé, Melsheim, Boell, Titot, Albrecht, Alfred Kœchlin, V. Rehm, A. Sheurer-Kestner, Alp Saggio, Humbert, Kuss, Rencker, Deschange, Boersch, A. Tachard, Th. Noblot, Dornès, Ed. Bamberger, Bardou, Léon Gambetta, Frédéric Hatmann, Jules Grosjean. »

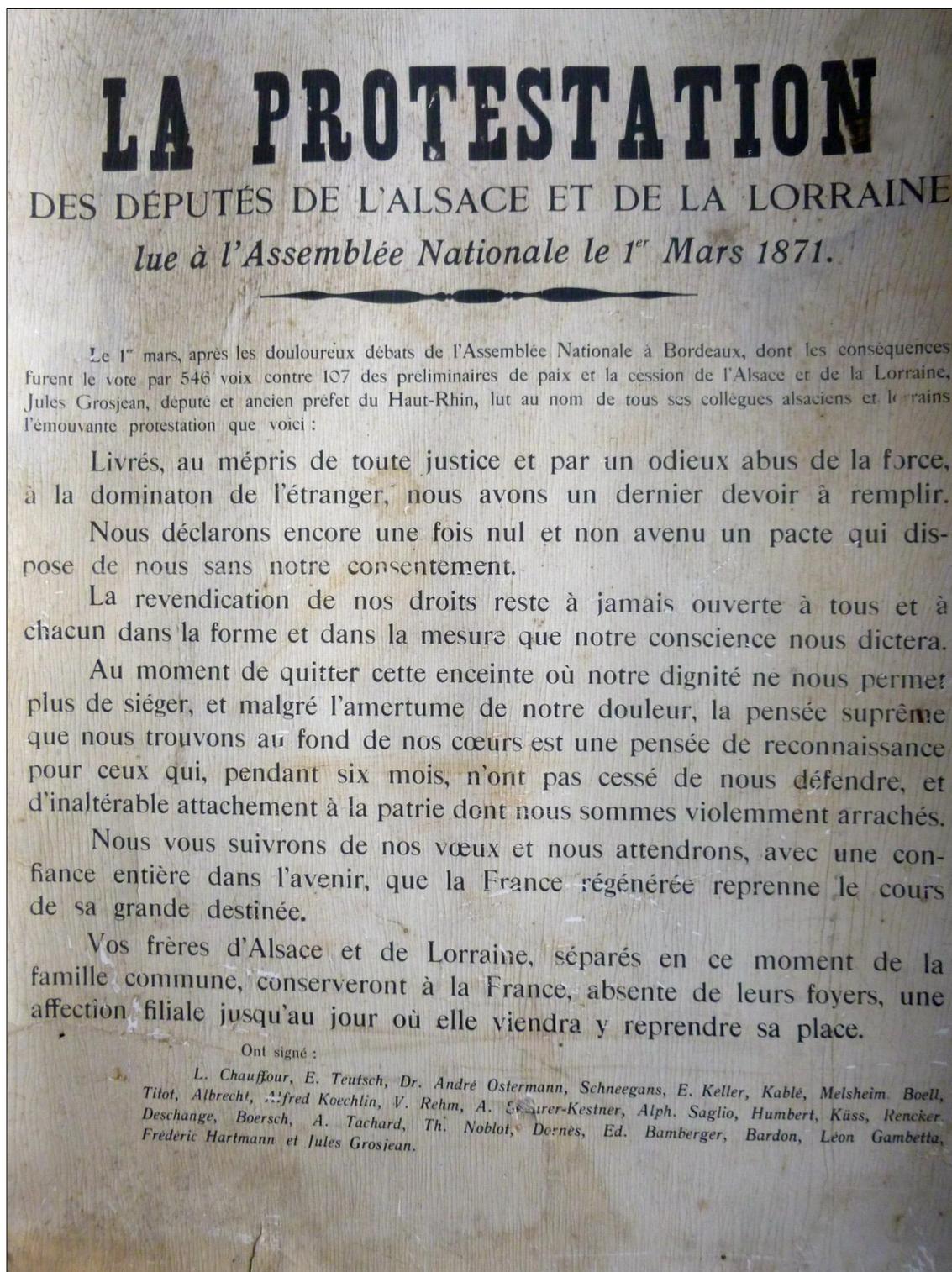


Déclaration solennelle lue par le député alsacien Jules Grosjean à l'Assemblée Nationale le 1^{er} mars 1871 (publiée dans le journal "Le Temps" du dimanche 5 mars). (4)

(4) Jules Grosjean, ingénieur de Polytechnique (né le 10 décembre 1830 à Paris et décédé le 19 septembre 1901 à Montbéliard) est nommé préfet du Haut-Rhin le 4 septembre 1870. Il concourt à la belle défense de Belfort. Le 8 février 1871, il est élu représentant à l'Assemblée Nationale par le Haut-Rhin. Dès la fin du siège, il se rend à Bordeaux et, avec ses amis et collègues des départements de l'Est, proteste contre les préliminaires de paix. Il s'installe à Montbéliard après l'annexion et quitte la vie politique en 1877.

D'après des témoins de la scène, après la lecture de Jules Grosjean, "sombres et silencieux" les vingt-sept députés d'Alsace et de Lorraine quittent la salle malgré les supplications de leurs collègues. Au cours des années qui suivent et jusqu'à la délivrance en 1918, le texte de la "Protestation" sera imprimé en affiches à plusieurs reprises et l'événement commémoré lors de divers anniversaires.

Grâce à notre ami Michel Lebaron, le CPHJ dispose dans ses archives d'un exemplaire original de l'un de ces documents.



Fac-similé de l'affiche originale transcrivant le texte lu par Jules Grosjean à l'Assemblée Nationale le 1^{er} mars 1871 (date non mentionnée, taille réelle 30 x 40 cm).

Mémoire de l'événement jusqu'à la Délivrance

Les obsèques d'Émile Küss (aux frais de l'État) ont lieu le 3 mars 1871 à Bordeaux. La cérémonie rassemble une foule immense, comprenant tous les députés de l'Alsace et de la Lorraine. Elle est l'occasion pour Léon Gambetta de prendre date avec l'Histoire en prononçant les paroles suivantes : «*La force nous sépare, mais pour un temps seulement de l'Alsace, berceau traditionnel du patriotisme français. Nos frères de ces contrées malheureuses ont fait dignement leur devoir, et, du moins ils l'ont fait jusqu'au bout. Eh bien qu'ils se consolent en pensant que la France désormais ne saurait avoir d'autre politique que leur délivrance.*»

Rassemblant une grande partie de la population strasbourgeoise, les funérailles solennelles du martyr de la cause alsacienne ont lieu dans sa ville le 8 mars 1871 et sont grandioses. Le cortège funèbre s'étire du Temple Neuf au cimetière Sainte-Hélène dans la rue du Faubourg de Pierre en ruines. Dans les années qui suivent, une importante partie de la bourgeoisie alsacienne francisée décide d'opter et d'émigrer en France. L'autre partie reste en Alsace et se livre à une propagande anti-germanique violente, qui, répercutée en France donnera aux Français une vision très déformée de la situation en Alsace.



Funérailles à Strasbourg du député maire Émile Küss le 8 mars 1871 (dessin d'Émile Schweitzer, Imprimerie Fischbach en 1897).

COMMÉMORATION

LA PROTESTATION

DES DÉPUTÉS DE L'ALSACE ET DE LA LORRAINE

lue à l'Assemblée Nationale le 1^{er} Mars 1871.

Le 1^{er} mars, après les douloureux débats de l'Assemblée Nationale à Bordeaux, dont les conséquences furent le vote par 546 voix contre 127 des préliminaires de paix et la cession de l'Alsace et de la Lorraine, Jules Grosjean, député et ancien préfet du Haut-Rhin, lut au nom de tous ses collègues alsaciens et lorrains l'émouvante protestation que voici :

Livrés, au mépris de toute justice et par un odieux abus de la force, à la domination de l'étranger, nous avons un dernier devoir à remplir. Nous déclarons encore une fois nul et non avenu un pacte qui dispose de nous sans notre consentement.

La revendication de nos droits reste à jamais ouverte à tous et à chacun dans la forme et dans la mesure que notre conscience nous dictera.

Au moment de quitter cette enceinte où notre dignité ne nous permet plus de siéger, et malgré l'amertume de notre douleur, la pensée suprême que nous trouvons au fond de nos cœurs est une pensée de reconnaissance pour ceux qui, pendant six mois, n'ont pas cessé de nous défendre, et d'inaltérable attachement à la patrie dont nous sommes violemment arrachés.

Nous vous suivrons de nos vœux et nous attendrons, avec une confiance entière dans l'avenir, que la France régénérée reprenne le cours de sa grande destinée.

Vos frères d'Alsace et de Lorraine, séparés en ce moment de la famille commune, conserveront à la France, absente de leurs foyers, une affection filiale jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place.

Oùt signés :

L. Chauffour, E. Teutsch, Dr. André Ostermann, Schwegers, E. Keller, Käble, Meisheim, Boll, Tint, Albrecht, Alfred Kuechlin, V. Rehm, A. Scheuer-Kestner, Alph. Saglio, Lambert, Küss, Rencher, Deschamps, Bourrich, A. Tachard, Th. Noblot, Dornes, Ed. Bamberger, Bardou, Léon Gambetta, Frédéric Hartmann et Jules Grosjean.

Publié par le « Comité de l'Effort de la France et de ses Alliés », 3, rue François 1^{er}, Paris.

Deux exemples d'affiches imprimées pendant la Grande Guerre, qui rappellent, plus de 40 ans après la "Protestation des députés alsaciens-lorrains" et leur serment de voir leur Patrie briser ses chaînes et, le jour de la Délivrance, retrouver sa place au sein de la République Française.

Déclaration des Députés d'Alsace-Lorraine

lue à l'Assemblée Nationale de Bordeaux le 1^{er} Mars 1871, par M. Jules GROSJEAN, Député et Maire de Belfort

Livrés, au mépris de toute justice et par un odieux abus de la force, à la domination de l'étranger, nous avons un dernier devoir à remplir. Nous déclarons encore une fois nul et non avenu un pacte qui dispose de nous sans notre consentement.

La revendication de nos droits reste à jamais ouverte à tous et à chacun dans la forme et dans la mesure que notre conscience nous dictera.

Au moment de quitter cette enceinte où notre dignité ne nous permet plus de siéger, et malgré l'amertume de notre douleur, la pensée suprême que nous trouvons au fond de nos cœurs est une pensée de reconnaissance pour ceux qui, pendant six mois, n'ont pas cessé de nous défendre, et d'inaltérable attachement à la Patrie dont nous sommes violemment arrachés.

Nous vous suivrons de nos vœux et nous attendrons, avec une confiance entière dans l'avenir, que la France régénérée reprenne le cours de sa grande destinée.

Vos frères d'Alsace et de Lorraine, séparés en ce moment de la famille commune, conserveront à la France, absente de leurs foyers, une affection filiale jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place.

Oùt signés :

CHAUFFOUR, BAUDOU, BOLL, BOURRICH, E. KÜSS, GROSJEAN, HARTMANN, JOUEN, LÉON GAMBETTA, JULES GROSJEAN, PARDON, BARCKMAN, BOBERT, KÄBLE, F. KÄBLE, SCHWEIGER, SCHWEGERS, TH. NOBLOT, DR. ANDRÉ OSTERMANN, V. REHM, RENCHER, ALPH. SAGLIO, SCHEUER-KESTNER, SCHWEGERS, A. TACHARD, E. TEUTSCH, TINT.